

« TRANSPORT SCOLAIRE » RENTREE SCOLAIRE 2022/2023 Modalités d'inscription

L'organisation des transports interurbains relève de la Région Centre-Val de Loire. La Communauté de Communes TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE est AO2 « Autorité Organisatrice déléguée » des transports scolaires sur l'ensemble des Communes de son territoire. C'est-à-dire qu'elle assure l'organisation des transports scolaires pour le compte de la Région Centre-Val de Loire qui assume le fonctionnement et le financement.

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2022/2023, se feront en ligne sur le portail régional www.remi-centrevaldeloire.fr.

La période des inscriptions sera lancée à compter du **mercredi 8 juin 2022**.

La fin des inscriptions est fixée au jeudi 7 juillet 2022 inclus pour les dossiers papier et le vendredi 15 juillet 2022 inclus pour les inscriptions en ligne.

Passé ces dates, une majoration de retard de 15 € sera appliquée par élève, dans la limite de 30€ par représentant légal (cas dérogatoires : changement de domicile, changement de situation familiale, orientation ou affectation tardive subie par l'élève avec présentation de justificatifs).

- ***Par délibération en date du 22 février 2022, il est mis fin à la prise en charge des frais de gestion par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire dès la rentrée scolaire 2022/2023.***

Les familles devront s'acquitter des frais suivants :

- ❖ Des frais de gestion qui s'élèvent à 25€ par enfant, plafonnés à 50€ par représentant légal. Pour les enfants en garde alternée, les deux responsables légaux demandeurs devront s'acquitter de la somme de 25€ chacun.
- ❖ Des pénalités de retard d'un montant de 15€, si le délai d'inscription n'est pas respecté,
- ❖ Du coût du duplicata d'un montant de 15€, si la carte de car est perdue ou volontairement détériorée.

Le paiement des frais de gestion et des pénalités de retard devront s'effectuer en ligne et en une seule fois lors de l'inscription.

- Pour un renouvellement : La carte en votre possession est valable plusieurs années et doit être conservée. Elle sera automatiquement réactivée et mise à jour pour le jour de la rentrée, après votre réinscription. En cas de perte, un duplicata devra être demandé à la CCTOVAL moyennant la somme de 15€.
- Pour une nouvelle demande : La carte de transport scolaire vous sera adressée directement par la Région Centre Val de Loire quelques jours avant la rentrée scolaire.
- Un agent « France Services » sera en mesure d'accompagner dans la réalisation des pré-inscriptions et renseigner les familles sur le transport scolaire, uniquement sur rendez-vous pour les secteurs suivants :
- ❖ France Services Bourgueil, 12 ter Avenue St Nicolas
Au 02-47-98-23-23 ou par mail franceservices.bourgueil@cctoival.fr
 - ❖ France Services Langeais, 7 Place du 14 juillet
Au 02-47-96-90-89 ou par mail franceservices.langeais@cctoival.fr
 - ❖ France Services Château La Vallière, 21 Avenue du Général Leclerc
Au 02-47-24-25-22 ou par mail franceservices.clv@cctoival.fr
- Pour tous les autres secteurs et pour tous renseignements complémentaires concernant le Transport Scolaire, votre interlocutrice est Madame Géraldine BERTHOUD, que vous pouvez joindre au 02-47-24-06-32 ou par mail gberthoud@cctoival.fr.